



LYCEE FRANÇAIS DE DJIBOUTI
ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

Compte rendu du comité de gestion du 14 mai 2018

Djibouti, le 15 mai 2018

Étaient présents :

Monsieur HUSSON Alain, président
Monsieur IDRIS NOUR SABAN Mustapha, vice-président
Madame CHIRDONE Habon, vice-présidente
Monsieur HASSAN Aboubaker, trésorier
Madame HAIDAR ABDALLAH Houyam, trésorière adjointe
Madame OMAR BOGOREH Rhama, membre
Monsieur MUNIÈRE Eddy, membre

Monsieur PASQUIOU Jean-Pierre, proviseur du LFD
Monsieur PAULINO Jean-Philippe, directeur administratif et financier du LFD
Monsieur FUENTES Éric, directeur du primaire
Madame VAUXION Estelle, représentante des enseignants du premier degré
Madame MANSOUR Rabia, représentante du personnel (contrat local)
Monsieur ROY Thierry, représentant des enseignants du second degré
Monsieur ADAMOU Yacouba, représentant du personnel (contrat local)
Monsieur FARAH Barreh, représentant du personnel (contrat local)
Monsieur SADEQUE Vincent, conseiller consulaire
Monsieur ESTIENNE Louis, conseiller culturel

Étaient absents :

Madame GASPERONI Carine, membre ayant donné sa voix à Madame CHIRDONE
Madame GUÉNIN Frédérique, secrétaire adjointe ayant donné sa voix à Monsieur HUSSON
Madame MEYER Francine, COCAC

Ordre du jour :

- 1 - point de situation sur la signature de la convention d'établissement;
- 2 - point de situation sur le projet immobilier;
- 3 - point de situation sur les travaux de sécurité et sur les tourniquets;
- 4 - point de situation sur les travaux pendant les grandes vacances;
- 5 - point de situation sur les impayés;
- 6 - point de situation sur la convention AEFE + annexes;
- 7 - point de situation concernant le départ à l'amiable de la "CPE" Mme LARDIR (dossier en cours commission dialogue social);
- 8 - point de situation sur le dossier assurances du LFD;
- 9 - décision à prendre sur une éventuelle plainte contre Mme Tadoral
- 10 - décision à prendre d'auditer l'exercice 2017;
- 11 - date à définir pour l'AG avant le 30 Juin portant sur le résultat de l'exercice 2017 (obligation statutaire);
- 12 - demande du DAF d'un contrat CDD de 42H avec un tuilage pour LEILA;
- 13 - demande du proviseur de création de deux postes de remplaçants-stagiaires permanents;
- 14 - étendue du "1% patronal" (proposition de l'exonération ou une réduction des frais de scolarité aux personnels en contrat local: question posée par le consulat);
- 15 - départ du Président du comité;
- 16 - questions diverses.

La séance s'est ouverte à 18h45.



LYCEE FRANÇAIS DE DJIBOUTI
ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

1 - Point de situation sur la signature de la convention d'établissement :

Mme HAYDAR ABDALLAH Houyam référente de la commission « dialogue social » a fait le point de la situation.

Le travail de la commission avec les syndicats est désormais terminé.

Une rencontre a eu lieu le 07/05/2018 avec l'inspection du travail pour présenter la convention d'établissement. Quelques articles ont été modifiés.

Point bloquant : article sur les démissions (aucune indemnité n'est prévue en cas de démission qui est considéré comme un départ volontaire). Rencontre avec les représentants du personnel. A l'issue ils ont rédigé un courrier pour ne pas intégrer le point des démissions.

Un rendez-vous va être fixé avec l'inspection du travail la semaine prochaine pour la signature définitive de la convention (APE – Syndicats – Inspection du Travail).

2 - Point de situation sur le projet immobilier :

Mr HASSAN Aboubaker référent de la commission « projet immobilier » a fait un point de la situation.

Il y a 2 semaines a eu lieu le lancement de la consultation dans les journaux (Le Moniteur en France et La Nation à Djibouti). A ce jour : 20 candidatures.

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 23/05/2018.

Le dépouillement se fera les 24 et 25/06/2018 en présence du programmiste Mr LÉGER (présent les 24, 25 et 26/06/2018 à Djibouti). Il profitera de sa mission pour s'entretenir avec les 3 candidats retenus et profitera de l'occasion pour organiser une visite du site Kessel.

Seuls M. IDRIS NOUR SABAN Mustapha, M. MUNIÈRE Eddy, le DAF et le Provisur seront présents aux dates fixées par le programmiste.

Le responsable de la commission est d'avis de maintenir la venue de M. LÉGER.

Les architectes retenus auront les 2 mois de fermeture du LFD pour travailler sur le projet.

3 – Point de situation sur les travaux de sécurité et sur les tourniquets :

Les tourniquets du site Kessel sont régulièrement en panne. En cas de besoin, intervention de la Sté Somelec. Mr HASSAN Aboubaker indique que le chef de la sécurité de l'ambassade a suggéré de construire un mur à l'intérieur de la cour mais ce n'est pas envisageable.

A la place il est proposé de :

- renforcer le mur d'enceinte de la façade sud (rehaussement à 4 mètres sur 60 mètres environ)
- renforcer 2 portails

Le 13/05/2018 la commission « travaux » a validé le devis de la Sté Al Ghanem avec laquelle le LFD a de bonnes relations (travail de qualité). Montant des travaux : 3 700 000 DJF (environ 17 500 €).

Les travaux seront réalisés pendant les vacances d'été.

4 – Point de situation sur les travaux pendant les grandes vacances :

Problème du puisard dans la cour de Dolto qui est totalement saturé.

Mesure d'urgence : mise en place d'une pompe.

Pendant les vacances :

- lancement d'étude pour réaliser un grand puisard (minimum 1 000 000 DJF / environ 4 700 €)
- ou demander le raccordement au réseau d'assainissement (prix du M3 un peu plus cher et le chiffrage est à demander à l'ONEAD).

La 2^{ème} option sera la plus efficace et pérenne.

Un point de situation globale sera fait par l'équipe de direction du LFD. La liste des travaux éventuels sera transmise à la commission « travaux » pour fin mai.



LYCEE FRANÇAIS DE DJIBOUTI

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

5 – Point de situation sur les impayés 2017-2018 :

1 000 000 000 DJF de facturation en frais d'écolages (environ 4 610 000 €).

A ce jour : 20 000 000 DJF d'impayés (environ 92 500 €) :

- 1^{er} terme : 2 200 000 DJF (environ 10 000 €)
- 2^{ème} terme : 17 158 000 DJF (environ 80 000 €)
- Frais inscription au bac : 210 000 DJF (environ 960 €)
- Frais inscription épreuves anticipées : 220 000 DJF (environ 1 000 €)
- Frais d'inscription et réinscription : 371 000 DJF (environ 1 700 €)

Il est à noter que le montant des impayés n'est au final pas tellement élevé (environ 2%) au vu du montant de frais d'écolages facturés.

Mme CHIRDONE Habone demande comment est-il possible que des élèves figurent sur les listes alors que les frais de réinscription ne sont pas payés.

Décision du comité de gestion : à la rentrée de 2018, si les frais de 1^{ère} inscription ou réinscription ne sont pas payés, les élèves ne seront pas admis (frais non négociables et aucun délai de paiement ne peut être accordé).

Également quelques familles se voient accordés des plans de paiement « négociés » avec un échéancier (étalement de la dette). Cet échéancier doit être respecté.

Décision du comité de gestion : en cas de non-respect de l'échéancier, il faudra exclure l'élève.

Exemple : échéance au 30 du mois, si le 15 du mois suivant l'échéance n'est pas honorée.

Vote : 9 POUR / 0 CONTRE / 0 ABSTENTION - Adopté à l'unanimité.

Enfin se pose le problème des familles qui partent sans payer le « 3^{ème} terme ».

M. ESTIENNE Louis précise qu'il est possible de se rapprocher de la Trésorerie de France auprès de l'Ambassade afin de lancer des procédures et émettre des titres de recettes.

Le proviseur du LFD propose de faire une fiche à destination des parents rappelant les règles de paiement.

6 - Point de situation sur la convention AEFÉ + annexes :

Mr HASSAN Aboubaker responsable des travaux sur la convention a fait un point de la situation.

Le travail avec l'équipe de direction du LFD est terminée. Quelques modifications ont été apportées aux dispositions particulières.

Il manque le manuel des procédures financières qui doit être annexé à la convention.

Le proviseur va travailler sur le dossier durant les vacances d'été, le document sera proposé à la rentrée de septembre 2018.

7 - Point de situation concernant le départ à l'amiable de la "CPE" Mme LARHDIR (dossier en cours commission dialogue social) :

Cas d'un personnel gravement malade qui alterne entre périodes de présence et congé maladie, et à qui il reste 5 ans pour atteindre l'âge de la retraite.

Un courrier des représentants du personnel a été adressé au président demandant la négociation d'un départ à l'amiable. La commission dialogue social a été chargée d'étudier le dossier.

En cas de démission de l'intéressée, le comité décide de proposer un montant brut de 11,3 M DJF pour ce dossier (toutes indemnités confondues).

Vote : 9 POUR / 0 CONTRE / 0 ABSTENTION - Adopté à l'unanimité.



LYCEE FRANÇAIS DE DJIBOUTI

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

8 - Point de situation sur le dossier assurances du LFD :

Actuellement l'APE dispose de deux contrats d'assurance (Amerga et Gxa). Un pour le site de Dolto et pour le site de Kessel.

Les garanties et le montant des primes sont différents entre les deux compagnies.

L'APE souhaite si c'est possible revoir les contrats pour n'en faire qu'un seul.

Ou de faire des demandes de devis hors de Djibouti (exemple : Arabia Assurance qui assure d'autres établissements français de l'étranger de la zone à des tarifs assez intéressants). Le proviseur du LFD peut faire la demande pour une étude auprès d'Arabia Assurance.

En parallèle M. IDRIS NOUR SABAN Mustapha va se rapprocher d'un avocat pour étudier les possibilités (contrat technique avec certaines conditions et/ou clauses particulières).

En cas d'accident :

A la rentrée de septembre 2018, le proviseur du LFD diffusera une note aux parents pour définir les règles de prise en charge d'un élève en cas d'accident et qui devra être évacué dans un centre de soins.

Rappel : l'évacuation au CMCIA des FFDj n'est pas automatique.

Malheureusement le CMCIA est en priorité réservé aux ressortissants FFDj. Un ressortissant non FFDJ qui demande à être pris en charge au CMCIA devra s'acquitter des frais.

L'APE demande également que la fiche de renseignement des élèves soit modifiée. Il faut bien préciser l'impact « financier » si la famille souhaite absolument évacué l'élève au CMCIA des FFDj.

A sa sortie le CMCIA établira une facture au nom de l'enfant qui aura été pris en charge.

9 - Décision à prendre sur une éventuelle plainte contre Mme Tadoral:

L'APE ayant relevé des erreurs dans son travail d'audit des comptes financiers 2012-2016.

L'APE décide dans l'immédiat de ne pas régler le reliquat des honoraires.

Vote : 9 POUR / 0 CONTRE / 0 ABSTENTION – Adopté à l'unanimité.

10 - Décision à prendre d'auditer l'exercice 2017 :

L'APE décide de faire procéder à l'audit des comptes 2017.

Mme HAYDAR ABDALLAH Houyam se charge de consulter des cabinets qui seraient en mesure de réaliser un audit tel que l'exige l'APE .

Ensuite mandatement sera donné à la commission « finance » pour faire une proposition.

Vote : 9 POUR / 0 CONTRE / 0 ABSTENTION – Adopté à l'unanimité.

11 - Date à définir pour l'AG avant le 30 Juin portant sur le résultat de l'exercice 2017 (obligation statutaire) :

L'APE fixe la date de la prochaine AG au mercredi **13 juin 2018 à 16h30.**

12 - Demande du DAF d'un contrat CDD de 42H avec un tuilage pour Leila (service comptable) :

Leila a annoncé récemment au DAF son départ en congé maternité début août 2018.

Afin d'éviter tout problème à la rentrée de septembre 2018, l'APE décide le recrutement d'une personne en CDD pour 42 H par semaine (rémunération 308 000 DJF mensuel).



LYCEE FRANÇAIS DE DJIBOUTI
ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

Le DAF est chargé d'effectuer l'appel à candidature.

Vote : 9 POUR / 0 CONTRE / 0 ABSTENTION – Adopté à l'unanimité.

13 - Demande du proviseur de création de deux postes de remplaçants-stagiaires permanents :

Le proviseur fait un point de situation au LFD.

Aujourd'hui, au LFD, les enseignants débutants sont mis devant leur classe sans avoir bénéficié d'une formation lourde. Parfois le débutant surmonte l'épreuve mais il arrive régulièrement que l'adaptation ne se fasse pas au détriment des élèves.

Depuis la baisse drastique du nombre de détachés dans le réseau, les établissements ont pris des mesures permettant de former des débutants. La formule la plus courante est de recruter des "remplaçants permanents" pour répondre aux besoins de remplacement et profiter des plages libres pour les former de manière efficace.

En pratique, on constate que :

- ces "remplaçants" sont occupés à temps plein entre les remplacements et la formation ;
- qu'ils sont mis devant une classe en pleine responsabilité assez vite car il faut pourvoir à des démissions en cours d'année ;
- les établissements accueillant entre 1000 et 1800 élèves disposent d'équipes qui vont de 4 à 6 "remplacements permanents".

Parallèlement au recrutement de ces "remplaçants permanents", de plus en plus d'établissements font appel à des formateurs de l'association de retraités AGIRabcd qui viennent donner des sessions de formation à ces débutants. Ces retraités ne sont pas rémunérés mais il faut couvrir leurs frais de voyage, d'hébergement et d'alimentation. L'école de La Nativité fait appel à cette association.

Au LFD, nous avons eu 5 démissions d'enseignants au cours de cette année scolaire en Primaire.

Par ailleurs, cette année nous avons encore perdu 4 postes de détachés en Primaire, ce qui va nous obliger à faire appel à davantage de débutants.

Pour la rentrée de septembre 2018, nous déplorons d'ores et déjà 2 refus de détachement, 2 demandes sont en attente et 2 autres PE quittent le LFD après la campagne des mutations (suite à une demande de mutation au bout d'un an et à un refus de renouvellement de détachement).

Ma demande, pour la rentrée de septembre, porte sur la création de 2 postes de "remplaçants permanents" en CDD.

Ce dispositif permet :

- de couvrir tout ou partie des besoins en remplacements ;
- de former des débutants ;
- de confier des classes en pleine responsabilité à des enseignants formés au bout d'un, deux, trois... mois en fonction de leur capacité à se professionnaliser ;
- de disposer d'enseignants en capacité de prendre la classe de tel ou tel enseignant qu'il nous faudrait licencier en cours d'année.

L'APE a entendu les préoccupations du proviseur et décide de créer les 2 postes de « remplaçants – stagiaires » pour le 1^{er} degré.



LYCEE FRANÇAIS DE DJIBOUTI

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

La salaire sera celui de la catégorie – 10 % et sans la prime de 100 €.

Vote : 9 POUR / 0 CONTRE / 0 ABSTENTION – Adopté à l'unanimité.

14 - Étendue du "1% patronal" (proposition de l'exonération ou une réduction des frais de scolarité aux personnels en contrat local: question posée par le consulat) :

Le consulat souhaite avoir un éclaircissement sur ce sujet suite à la dernière commission d'attribution des bourses. Une demande sera faite par le proviseur directement à l'AEFE pour connaître la règle dans ce domaine. En attente de réponse de l'AEFE.

15 - Départ du Président du comité :

Le président actuel quittera le territoire le 16/07/2018.

Passage de relais entre le président et les deux vice-présidents. Dans l'immédiat aucune démission n'est à l'ordre du jour.

16 – Questions diverses :

- Actuellement l'APE dispose d'un contrat annuel avec un avocat.

Le contrat prendra fin le 30/06/2018 et ne sera pas reconduit.

Une prospection va être lancée afin de trouver un nouvel avocat. Le DAF est chargé de rechercher un cabinet.

- Contrat avec la Sté Batco pour l'entretien des climatisations. Les prestations ne sont pas satisfaisantes.

Le contrat actuel prendra fin le 31/12/2018, il faut étudier la possibilité de le résilier avant son terme.

En tout état de cause le contrat ne sera pas renouvelé après le 31/12/2018.

- Tarifs en cas de perte ou de dégradation de livres du CDI :

Livre abîmé mais utilisable : 2 000 DJF

Livre abîmé mais non utilisable : 3 500 DJF

Livre perdu ou non rendu : 3 500 DJF

Tarifs à mentionner dans le règlement financier du LFD.

Vote : 9 POUR / 0 CONTRE / 0 ABSTENTION – Adopté à l'unanimité.

La séance s'est terminée à 21h45.

**Pour l'Association des Parents d'Élèves du Lycée Français de
Djibouti**

**Le président
Alain Husson**